



*Ministère de la Santé  
et de l'Action sociale*

*Dakar, le 08 SEP 2021*



**CNERS**  
Sénégal

La Présidente

## AVIS ETHIQUE ET SCIENTIFIQUE

**Référence : Protocole SEN21/66 «l'étude sur l'acceptabilité des vaccins contre la COVID-19 au Sénégal » Version n°2 du 07-09-2021**

*Professeur,*

J'accuse réception de vos réponses aux questions relatives au protocole en référence ci-dessus. À l'analyse, le Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé les trouve globalement satisfaisantes. En conséquence, le comité émet un avis éthique et scientifique favorable pour permettre la mise en œuvre dudit protocole.

Cet avis a une durée d'une année à compter de sa date de signature. Son renouvellement reste assujéti à la présentation d'un rapport d'étape permettant d'être informé sur le niveau de mise en œuvre de l'étude.

Je vous prie de croire, *Professeur*, à l'assurance de ma considération distinguée et de mes encouragements renouvelés.

**Pr Abdou Salam FALL**  
**Coordonnateur du LARTES**  
**Responsable de la recherche**

